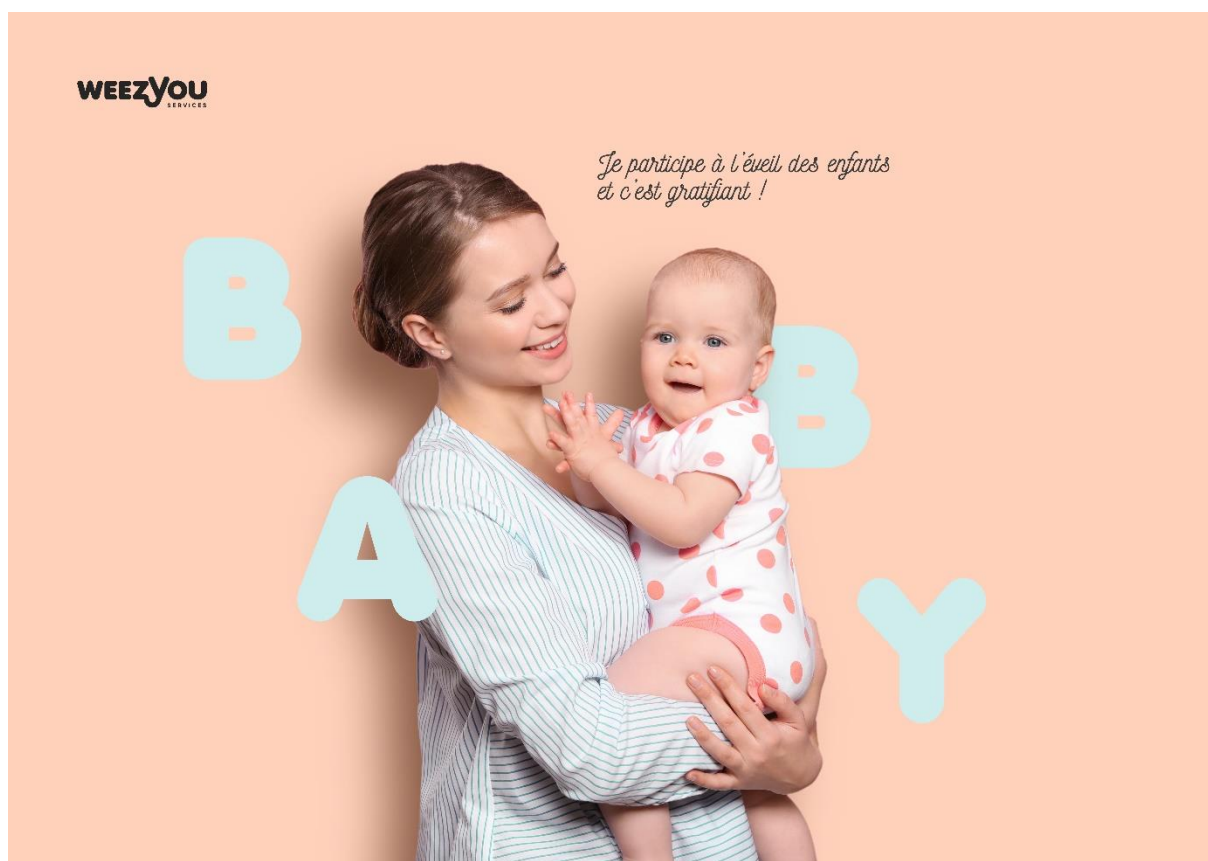


Micro-Crèche

« Crèche Caché Coucou - weezYou Baby »

Projet d'établissement



TEXTES REGLEMENTAIRES

Article R2324-29

Modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 11

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants :

1° Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;

2° Un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L. 214-2 et de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles ;

3° Les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ;

4° Le cas échéant, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ;

5° La présentation des compétences professionnelles mobilisées ;

6° Pour les services d'accueil familial, les modalités de formation continue des assistantes maternelles, du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants au domicile de celles-ci ;

7° La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service ;

8° Les modalités des relations avec les organismes extérieurs.

Article L214-2

Il peut être établi, dans toutes les communes, un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans. Ce schéma, élaboré en concertation avec les associations et organismes concernés sur les orientations générales, adopté par le conseil municipal :

1° Fait l'inventaire des équipements, services et modes d'accueil de toute nature existant pour l'accueil des enfants de moins de six ans, y compris les places d'école maternelle ;

2° Recense l'état et la nature des besoins en ce domaine pour sa durée d'application ;

3° Précise les perspectives de développement ou de redéploiement des équipements et services pour la petite enfance qui apparaissent nécessaires, ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées par la commune.

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

Article L214-7

Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 30

Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Un décret définit les modalités d'application du présent article.

Le décret 2021-1131 publié au Journal Officiel 30/08/2021 – 9 titres, 16 articles-

Ce décret est, à l'exception de quelques reformulations ou suppressions sans impact majeur, assez conforme à la dernière version reçue par les partenaires du secteur. *« Il simplifie la réglementation relative aux établissements d'accueil du jeune enfant, en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles. Il précise en outre les conditions dans lesquelles les assistants maternels agréés autorisent la publication de leur identité, coordonnées et disponibilités pour accueillir des enfants nécessaires à la connaissance par les familles de leur localisation et à leur mise en relations ».*

Traitements et soins médicaux des enfants accueillis

L'article 2 du décret donne toutes les précisions encadrant ce qu'on appelle l'administration des médicaments par un professionnel de crèche ou un assistant maternel. Un point délicat, abordé par l'ordonnance du 19 mai 2021. Le principe : *« Le professionnel d'un mode d'accueil du jeune enfant mentionné à l'article L. 2111-3-1, pouvant administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, est, selon le mode d'accueil du jeune enfant (...) ».* Cela concerne les professionnels exerçant en crèche, les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile. Il est néanmoins stipulé que *« le professionnel administrant le traitement maîtrise la langue française ».* Pour les assistants maternels, cette possibilité d'administrer des médicaments à l'enfant accueilli est notée en annexe du contrat de travail. *« Les modalités de délivrance des soins ou des traitements médicaux sont décrites dans une annexe du contrat de travail qui peut être élaborée avec l'assistance du service départemental de PMI ».*

Pour la mise en œuvre de cet article, notamment dans les crèches, il faut disposer d'un protocole d'administration des médicaments, des ordonnances médicales (vérifier qu'elles ne demandent pas que le traitement soit réalisé par un auxiliaire médical), des autorisations parentales, des médicaments qui doivent être fournis par les parents, d'un registre d'administration des médicaments. Et bien sûr les structures d'accueil ont la responsabilité (et doivent pouvoir le prouver) de s'assurer que les protocoles d'administration ont bien été expliqués tous les professionnels de la structure par les parents ou le référent santé inclusion.

EAJE : les principaux points de réglementation

Comme l'expliquait le site les Pros de la petite enfance [ICI \(https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/reforme-des-modes-daccueil-ce-que-les-textes-definitifs-prevoient-pour-les-assistants-maternels-et-les-eaje/\)](https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/reforme-des-modes-daccueil-ce-que-les-textes-definitifs-prevoient-pour-les-assistants-maternels-et-les-eaje/), les 7 articles du titre 3 du décret « réglementation commune aux établissements d'accueil du jeune enfant » donnent le cadre réglementaire des tous les EAJE : crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants, multi accueils. Il est rappelé que ces établissements *« offrent avec le concours du référent « Santé et Accueil Inclusif », un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grave, un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs adaptés aux activités*

proposées. »

Les démarches, conditions d'autorisation d'ouverture, délais et relations avec les services de PMI sont détaillés. Mais aussi : l'accueil en surnombre (accueil en surnombre de 115% avec un mode de calcul non encore totalement détaillé), la qualification des directeurs de crèches, et des professionnels en général, les temps d'analyse de pratiques professionnelles, le [rôle du référent « Santé et Accueil inclusif »](https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/reforme-des-modes-daccueil-ce-qui-est-prevu-pour-laccompagnement-en-sante/) (<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/reforme-des-modes-daccueil-ce-qui-est-prevu-pour-laccompagnement-en-sante/>), **le passage à 12 places pour les Micro-Crèches**, le nombre de personnels de direction selon la taille des crèches, le taux d'encadrement dans les crèches (un pour 5 non marcheurs, 1 pour 8 enfants qui marchent ou 1 pour 6 quel que soit l'âge des enfants), le cas des micro crèches (personnels, référent technique).

La plupart des points de réglementation étant adaptés aux cas spécifiques des jardins d'enfants, crèches familiales et crèches parentales dans les chapitres suivants.

Entrée en vigueur : à partir du 1er septembre 2021.

SOMMAIRE

Introduction	6
Présentation de la Structure	8
Projet éducatif	10
Projet social & environnemental	16
Prestations d'accueil proposées	18
Accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique	19
Compétences professionnelles mobilisées	20
Place des familles et participation à la vie de l'établissement	22
Organismes extérieurs	23
Projet pédagogique	24
Conclusion	28

INTRODUCTION

Notre projet est de développer un lieu sécurisant dans lequel les enfants pourront connaître un plein épanouissement, en l'absence de leur figure d'attachement principale, sous le regard bienveillant des professionnel(le)s de la petite enfance.

Le projet de création de Micro-Crèche est né d'un constat simple : l'accueil de l'enfant de moins de 6 ans est un sujet de santé publique et un axe majeur favorisant la croissance économique d'un pays. Il existe de nombreux modes d'accueil en France : accueil collectif, assistantes maternelles, garde à domicile, halte-jeux, halte-garderie, écoles. Mais ce panel peine à pourvoir à l'ensemble des demandes d'accueil et ne laisse pas vraiment le choix aux familles, qui se voient très souvent dans l'obligation d'opter pour une solution qui ne leur convient pas toujours.

Cette difficulté est pour certains parents, un frein à la conception et/ou la reprise volontaire de leur activité professionnelle. Ceci engendre d'importantes disparités de niveaux de vie notamment entre les familles monoparentales et les couples avec enfants. De plus, le taux d'emploi décroît avec le nombre d'enfants mineurs à charge, notamment pour les mères qui peuvent se retrouver rapidement mises à l'écart de la vie professionnelle.

Le développement des Micro-Crèches offre une véritable alternative et une jonction entre l'accueil individuel et l'accueil collectif. On y accueille de petits groupes, ce qui permet d'être attentif aux besoins de chaque enfant dans leur individualité.

Aujourd'hui, nous voulons faire partie des acteurs de l'accueil collectif de la petite enfance, en proposant un accueil qualitatif à taille humaine, cadré par des professionnel(le)s, ayant des valeurs humaines et professionnelles fortes.

Le projet d'établissement de la Micro-Crèche « Caché Coucou – weezYou Baby » s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel de celui-ci : faire du séjour de l'enfant au sein de la structure une expérience positive sur laquelle il peut se construire.

Le principe est de proposer une structure permettant de répondre à des besoins en accueils variés (réguliers, occasionnels, temps plein et temps partiel) pour un large public d'enfants âgés de 2,5 mois jusqu'à l'entrée en maternelle.

C'est un outil de travail pour la pratique professionnelle spécifique à la Petite Enfance ou à l'Enfance, qui sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnel(le)s travaillent et accueillent les enfants. Ce projet sera retravaillé et approfondi avec l'équipe et le référent technique.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la Micro-Crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif le bien-être des enfants.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Douze enfants seront accueillis chaque jour, à temps plein ou temps partiel, en fonction des places disponibles, pendant les heures d'ouvertures de la crèche. Ils sont âgés de 2,5 mois à 4 ans (entrée en maternelle).

La Micro-Crèche se situe 42-48 rue Jules Guesde à Montreuil (93100). Le local a une superficie de 150 m² comprenant une zone d'accueil, un lieu de vie, un office de mise à température, un dortoir et une zone de change.

L'accès de la Micro-Crèche se fait via un espace bordé de bacs arborés et fleuris. A proximité, la rue dispose de places de stationnement.

Entrée centrale verdurée d'une jardinière, avant l'accès à l'accueil



Borne d'accueil des parents



Lieu de vie pour les enfants



Dortoir

Les horaires d'ouverture de la Micro-Crèche s'étendent de 8h00 à 18h30 du lundi au vendredi inclus (amplitude d'ouverture hebdomadaire de 52h30mn), à l'exception des jours fériés, des cinq semaines de fermetures annuelles et des huit journées pédagogiques et d'urgence par an.

Aujourd'hui, les Micro-Crèches sont, en plus, d'être un mode d'accueil à part entière, un lieu d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants. Il est nécessaire de prendre en compte l'environnement dans lequel évolue l'enfant : sa famille, son lieu de vie à la Micro-Crèche, sa place dans le groupe et le groupe lui-même.

Le projet s'articule autour de différents objectifs :

- Accueillir l'enfant dans le groupe, l'accompagner dans sa découverte du monde
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie, en partenariat étroit avec la famille
- Assurer sa sécurité physique et affective
- Créer une relation de confiance avec la famille

Ces objectifs font l'objet d'un travail en équipe constant pour assurer un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille. L'équipe mettra en œuvre les moyens matériels, spatiaux, éducatifs et pédagogiques nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Notre volonté est de permettre à chaque enfant de pouvoir intégrer un autre lieu que la maison pour découvrir la collectivité en évitant une rupture trop brutale avec le milieu familial.

La Micro-Crèche permet un accueil collectif personnalisé. L'enfant est encadré par un(e) professionnel(le) en petit groupe dans un cadre collectif.

Une confiance mutuelle parents/professionnel(le)s est nécessaire au fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute, le respect du lieu et des personnes présentes.

Le projet éducatif se décline autour de 5 axes qui sont détaillés ci-dessous :

- 1- L'ACCUEIL
- 2- LE SOIN
- 3- LE DEVELOPPEMENT
- 4- L'EVEIL
- 5- LE BIEN ETRE

1. L'accueil

L'arrivée de l'enfant

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est important. En effet, il s'agit d'un moment crucial : pour le parent, qui peut se sentir inquiet, culpabilisé par l'obligation de laisser son enfant ; et pour l'enfant, pour qui ce changement est vécu comme une rupture affective et familiale.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre objectif est donc de contribuer à la sécurité affective de l'enfant et de favoriser cette séparation.

- L'entretien d'accueil permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant. Il est l'occasion de présenter, la vie à la Micro-Crèche et de faire visiter les locaux. En outre, il est important d'avoir préparé l'entrée en faisant une place à l'enfant : porte-manteau, casier, classeur de transmission...
- Une période d'adaptation - d'accueil progressif est fortement recommandée afin de mettre en place une séparation graduelle correspondant aux capacités psychiques de l'enfant et de lui permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective. Pour cela un(e) professionnel(le) se rend disponible les premiers jours de présence de l'enfant, de façon à ce qu'il ait un repère au départ, pour ensuite s'ouvrir à l'ensemble des professionnel(le)s et du groupe d'enfants et leur être présenté.

L'accueil au quotidien

La relation triangulaire parents/enfant/professionnel(le) se joue chaque jour ; d'où l'importance des moments de transmission. Par ces échanges quotidiens, les professionnel(le)s pourront apprécier et analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour des éventuelles difficultés et des progrès de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

- Lors de l'accueil du matin, le/la professionnel(le) se rendra disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettant la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/Micro-Crèche.
- Le/la professionnel(le) écoutera les demandes particulières des parents et analysera si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, de façon à rendre une réponse. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'implique pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les particularités. En outre, nous serons vigilants à ne pas nous substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.
- Les informations notées seront recueillies dans le classeur de transmission puis partagées avec les autres professionnel(le)s de l'établissement.
- Le/la professionnel(le) sera également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au milieu du groupe.
- En fin de journée, les parents recevront un compte-rendu de la manière dont se sera déroulée la journée de leur enfant. Il est important qu'ils nous perçoivent comme des partenaires actifs, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance et de solidarité.
- Pour un bon déroulement de la journée : tant pour le bien-être des enfants et le respect de leurs activités, nous demanderons aux parents de respecter des plages horaires pour l'arrivée et le départ des enfants (cf. le règlement intérieur).

2. Le soin

Les soins corporels

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer, l'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant sur ce qui va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, froid, doux, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant marche nous l'inviterons à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le solliciterons pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Pour finir, nous souhaitons faire du temps de change, un moment de communication et d'échange individualisé, de bien-être et de respect partagé.

Le change et la propreté

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'équipe sera entièrement dédiée à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnel(le)s tiendront compte de la maturité de l'enfant et favoriseront le dialogue auprès des parents demandeurs.

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de respect partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

- Lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeurs du pot, nous le leur proposons lors des temps de change et restons à l'écoute de leur demande. En revanche, nous ne les installons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes.
- Quand ils ne portent plus de couches et qu'ils commencent à en faire la demande d'eux-mêmes, nous les accompagnons et les aidons à se déshabiller lorsqu'ils n'y parviennent pas seuls. Au début, des points de repères sont établis dans la journée : après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'ils deviennent autonomes, ils gèrent de plus en plus leurs allées et venues aux toilettes.

Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, des incidents sont inévitables. Nous mettrons des mots sur ce qui vient de se produire et rappelons à l'enfant qu'il est important de demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

Les besoins alimentaires

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire et les choix de l'enfant se construisent par les parents, l'institution (Micro-Crèche, école...) et l'environnement.

Nous faisons appel à la société Elixor pour la proposition des menus et la livraison des repas. La livraison se fera quotidiennement pour le lendemain par liaison froide. Les denrées sont immédiatement stockées à la bonne température.

Nous respectons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition).

En cas de régimes alimentaire particulier (allergie, intolérance, etc.), nous mettons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec les familles et leur médecin traitant.

Nous suivons également l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous la responsabilité des parents.

Nous réalisons régulièrement en interne, de la pâtisserie avec la participation des enfants qui est ensuite servie au goûter.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas car c'est un temps très important à la Micro-Crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter. Les enfants sont encouragés à rester assis, à parler doucement et à comprendre que le repas est un moment où le jeu n'a pas sa place.

Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettons en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table
- Lavage des mains
- Regroupement des enfants
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les nourrissons. C'est pourquoi il est important qu'ils boivent leurs biberons dans les bras afin de leur apporter une sécurité physique et affective.

En outre, lorsqu'ils passeront à la diversification ils mangeront dans des transats, tandis que ceux qui se tiennent assis peuvent manger sur des chaises.

Les enfants, moyens et plus grands, déjà plus autonomes, mangent autour de tables favorisant la convivialité.

Lors du service nous présentons et nommons les aliments. Il est important que les enfants goûtent de tout sans les inciter à tout manger, ni les forcer.

La fin du repas se fait au rythme de chacun. Cependant nous essayons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour leur laver les mains et la bouche, puis aller jouer.

Le sommeil

Dormir est un besoin vital. Il est essentiel chez le jeune enfant car il est réparateur, autant que constructeur. Au même titre que les repas, les siestes sont déterminantes pour la journée de l'enfant.

C'est pourquoi, nous y attachons une grande importance. En effet le sommeil est indispensable à l'enfant pour son développement et son bien-être.

Notre rôle est donc de... :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir de l'entretien d'accueil et des transmissions
- Connaître ses rituels d'endormissement (doudou, tétine...)
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères ; la mise en place de temps calme
- Détacher si besoin un(e) professionnel(le) au moment de l'endormissement pour rassurer et empêcher que les enfants se réveillent mutuellement
- Surveiller le réveil
- Noter dans le classeur de transmission pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil.

En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle.

3. Le développement

La verbalisation

Les professionnel(le)s cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à l'encourager à exprimer sur ce qu'il ressent. La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.

En outre, nous accompagnons, le plus souvent possible, la parole simultanément à une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettons aussi à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui et nous lui parlons doucement et calmement.

Lorsqu'il est nécessaire de remettre un cadre et ses limites, nous optons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement pour son devenir. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir.

Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnel(le)s. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

4. L'éveil

La Micro-Crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des activités variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions de la journée sont sources d'activité.

Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux...

Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement, un espace lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Les professionnel(le)s proposent une diversité d'activités poursuivant un objectif pédagogique, adapté à chaque stade de leur développement.

5. Le bien-être

Le bien-être des enfants est une priorité ; même si, de manière plus large, celui des parents et des membres de l'équipe doit être pris en compte.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- Les actions en faveur de la diminution du turnover et des arrêts maladie des salariés
- Une communication et une écoute des besoins de chacun

- Un aménagement adapté de la structure pour tous
- Un projet pédagogique riche et stimulant

Toutes ces actions permettent d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnel(le)s.

Cette ambiance, conçue comme un écosystème, est le moteur pour créer le bien-être de l'enfant.

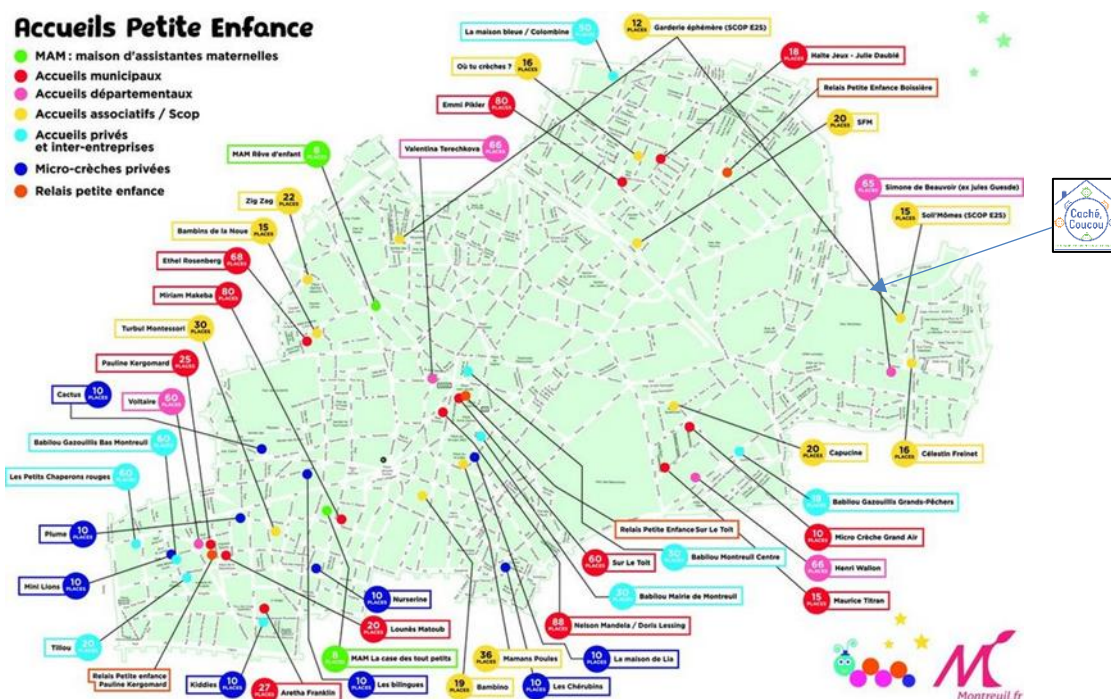
1. Intégration dans l'environnement social

Notre objectif est de répondre aux besoins de mode d'accueil par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire sélectionné. Et donner ainsi une dimension de relais entre les familles, les professionnel(le)s.

Les familles accueillies proviennent de milieux socio-économiques et culturels différents : il est donc impératif d'individualiser l'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) dans le respect de chacun.

La Micro-Crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille dans le respect de chacun. La structure est ouverte à toutes les familles de la commune (dans la limite des places disponibles) et des communes aux alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités.

La Micro-Crèche « Caché Coucou – weezYou Baby » se situe sur la commune de Montreuil, au 42-48 rue Jules Guesde.



2. Modalité d'accueil des familles en situation d'insertion

Conformément à la réglementation en vigueur (article L214-2 et article L214-7 du code de la santé publique) la structure propose aux familles en situation d'insertion sociale de bénéficier d'une place en crèche.

Ainsi 10% de la capacité d'accueil est réservée en priorité à ces familles, soit 1 place. Les modalités d'inscriptions sont identiques aux autres familles.

Les parents en recherche d'une formation en entreprise ou d'un stage seront aiguillés vers les entreprises partenaires de la Micro-Crèche.

3. Modalité de développement durable

Notre Micro-Crèche veille le plus possible sur vos enfants mais également sur notre planète. Le développement durable est au cœur de nos projets et intervient à différents niveaux, qu'il conviendra d'augmenter avec le temps :

- **Dans la conception** : Bâtiment éco-responsable à faible consommation énergétique, beaucoup de grandes ouvertures sur l'extérieur.
- **Dans la construction** : choix des matériaux spécifiques
 - Des sols en matière renouvelable ; ils nous apportent confort, qualité d'entretien et une forte réduction acoustique.
 - Des cloisons acoustiques dotée d'une technologie innovante qui améliore la qualité de l'air intérieur.
- **Dans le choix du mobilier** sélectionné avec soin...
- **Dans les assiettes** : Des repas frais sont livrés chaque jour par l'entreprise Elixor, dont la gamme de produit de qualité privilégie le plus possible des produits biologiques.
- **Dans notre structure** ouverte sur un espace extérieur, vous retrouvez un environnement sain et surtout renforcé par la proximité du Parc Montreau, véritable espace de vie et d'éveil de vos enfants.
- **Dans notre projet pédagogique** tourné vers les sorties en dehors de la Micro-Crèche et la découverte de l'environnement.
- **Dans notre management** être à l'écoute de l'ensemble de l'équipe en mettant en place un management de proximité pour que chacun puisse s'exprimer en toute liberté.

PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

La structure accueille les enfants âgés de 2,5 mois à 4 ans (entrée en maternelle), en priorité les enfants non scolarisés, et dont les parents travaillent et/ou résident à Montreuil ou dans les villes limitrophes.

La capacité d'accueil maximale pour notre établissement selon l'autorisation d'ouverture de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) est de **12 enfants**. Ce nombre peut être porté à 14 enfants (soit + 15%), simultanément aux conditions inscrites dans le code de la santé publique et **à condition que le temps plein n'excède pas 12 enfants**.

Conformément à l'article R2324-46-4 du code de la santé publique, nos règles d'encadrement sont :

- Un(e) professionnel(le) pour 5 enfants qui ne marchent pas
- Un(e) professionnel(le) pour 8 enfants qui marchent

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par un(e) professionnel(le) pour 3 enfants présents et 2 professionnel(le)s au-delà de 3 enfants accueillis. Au quotidien, l'encadrement est assuré par 2 professionnel(le)s minimum à chaque instant lorsque la totalité des enfants sont présents.

La structure assure un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 (soit une amplitude hebdomadaire d'ouverture de 52h30mn), sur la base de temps plein ou partiel, en fonction des besoins de chaque famille.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins d'accueil de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la Micro-Crèche.

L'accueil occasionnel est possible uniquement pour les familles déjà inscrites à la Micro-Crèche et qui souhaitent ajouter des jours de garde non prévus au contrat. Cet accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

L'accueil d'urgence correspond à des situations particulières et une priorité d'accueil évaluées par la responsable.

La structure est fermée 5 semaines par an en période de vacances scolaires : une semaine fin décembre, une semaine pendant les vacances de Pâques et les trois dernières semaines d'août.

La Micro-Crèche sera également fermée les jours fériés sans que cela entraîne une déduction sur la facturation.

La Micro-Crèche pourra être fermée un maximum de 8 jours par an, pour urgence, pour rénovation, petits travaux ou formation du personnel. Les dates pour ces journées de fermeture seront communiquées le plus tôt possible et elles ne seront pas déductibles de la facturation.

ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE MALADIE CHRONIQUE

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants dès lors que leur handicap permette au personnel d'assurer l'encadrement des autres enfants et qu'il n'ait pas à pratiquer de soins particuliers nécessitant la prise de médicament.

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, la référente technique et le médecin traitant de l'enfant. A cet égard, l'équipe pédagogique sera consultée et participera aux échanges.

Dans la mesure du possible, **15% de la capacité d'accueil, soit 1 à 2 places**, sera réservée en priorité à un enfant présentant un handicap, ne nécessitant pas d'actes médicaux au quotidien, tel que l'alimentation par gastrotomie, des troubles de la déglutition ou encore l'administration de traitement demandant des connaissances médicales avancées (stabilisation d'épilepsie, trouble du sommeil ou du comportement).

Accueillir un enfant porteur de handicap lui permet de tisser des liens sociaux au travers d'interactions avec les autres enfants et des professionnel(le)s.

Il permet également à ces mêmes enfants de prendre conscience de leur singularité et de comprendre que certains d'entre eux ne sont pas en capacité, parfois de manière temporaire, de faire les mêmes choses qu'eux et comme ils le font.

Porteur de handicap ou non, les besoins socio-affectifs des enfants sont identiques et les actes de la vie quotidienne seront adaptés si nécessaire. Un travail d'autonomie sur le temps de repas ainsi que sur les temps de change pourra être mis en place.

Dans la mesure de ses capacités en devenir, l'enfant pourra profiter de l'ensemble de l'équipement de la structure et des activités proposées qui seront au besoin adaptées par les professionnel(le)s de la structure et les intervenants extérieurs. Ces derniers seront bien entendus sensibilisés au handicap en général, voire à la pathologie selon l'enfant accueilli.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

Nous nous devons de respecter quelques règles de déontologie :

- Nous sommes tenus par le secret professionnel : il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris. De plus le secret professionnel s'impose dans les conditions établies par la loi.
- L'équipe est garante du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement quotidien de la Micro-Crèche. Elle s'assure que les besoins des enfants sont satisfaits et que les principes et valeurs énoncés plus haut sont respectés.

Les professionnel(le)s ont des compétences, des connaissances générales sur le jeune enfant, compte tenu de leur formation et de leur expérience :

- L'équipe se rencontre lors des réunions d'équipe et d'analyse de la pratique dans le but de faire une mise au point des projets d'équipe, veiller au bon fonctionnement, débloquer des situations difficiles... Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans notre pratique auprès du groupe d'enfants.
- Respecter le rôle de chacun en fonction de sa profession et du profil de poste.
- Respecter l'éducation des parents, sans émettre de jugement de valeurs.

Le Président de la structure

Il a la charge de la gestion de la structure au sens large et travaille en étroite collaboration avec le référent technique pour veiller au bon fonctionnement de la micro-crèche et s'assurer que les objectifs du projet pédagogique et du projet éducatif soient bien mis en place. En cas de circonstances le nécessitant, le Président assure la continuité de la fonction de direction, dans les conditions fixées à l'article R. 2324-36 du code de la santé publique.

A ce titre, il est également le garant de la bonne gestion financière, administrative et RH de la Micro-Crèche.

Le/la directeur(trice) / référent(e) technique

Il / elle est diplômé(e) comme éducateur ou éducatrice de jeunes enfants ou Auxiliaire de puériculture. Il / elle est chargé(e) du suivi technique de la Micro-Crèche et travaille à temps plein (35 heures) pour 2 Micro-Crèches maximum. A ce titre, il / elle est garant(e) du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien.

Il / elle s'assure que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant. Il ou elle assure l'encadrement et l'animation de l'équipe. Il / elle propose des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Il / elle régule le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées.

Il / elle est un appui pour l'équipe et pour les parents. Par son expertise éducative, il / elle peut conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe-parents. Il / elle est l'interlocuteur(trice) privilégié(e) pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en Micro-Crèche ou à la maison.

Il / elle peut mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnel(le)s.

L'équipe éducative

L'équipe est composée de trois professionnel(le)s de la petite enfance – 1 Auxiliaire de puériculture à temps plein (35 heures) et 2 CAP AEPE (ex. petite Enfance) à temps partiels (27,5 heures) ou diplômes équivalent de niveau V. Ces professionnel(le)s proposent un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Les professionnel(le)s encadrants sont là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents. En cas de doute, l'équipe éducative s'attache à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers le/la directeur(trice) /référent(e) technique, plus spécialisé(e) dans les questions relatives à la petite enfance en ce qui concerne la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant, les différents changements de rythme qui peuvent inquiéter les parents.

Les intervenants extérieurs professionnel(le)s de santé

Dans le cadre de son accueil d'enfants de moins de 2,5 mois et d'enfants porteurs de handicap, la Micro-Crèche fait appel à un médecin référent, qui est garant de leur bonne intégration et de leur suivi médical au sein de la structure. Selon les situations, il établira des protocoles propres à la spécificité de ces accueils.

L'équipe peut également s'appuyer sur les compétences de professionnel(le)s non-salarié(e)s de la structure. L'association Crèche Entreprendre, dont la Micro-Crèche est adhérente, met à disposition des équipes : un Pédiatre Allergologue, une Psychologue, une Infirmière, une Diététicienne et des EJE.

Cette équipe externe assure une fonction support pour l'équipe de la Micro-Crèche en partageant l'ensemble de leurs connaissances à travers des formations et des échanges réguliers.

Le référent « Santé et Accueil inclusif » intervient à raison d'un minimum annuel de 10 heures et selon les besoins identifiés par la Direction. Il / elle va notamment dans son schéma d'intervention de 10 heures :

- Informer, sensibiliser et conseiller la Direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.
- Présenter et expliquer à la référente technique les protocoles annexes du règlement de fonctionnement et veiller à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants ainsi qu'au respect de leurs besoins dans l'établissement.
- Faire attention à ce que la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière soit correcte et cohérente.

PLACE DES FAMILLES ET PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Lors de la préinscription, les parents sont invités à visiter la Micro-Crèche ; puis pendant une période d'adaptation, leur présence est nécessaire auprès de leur enfant.

Par ailleurs, les parents seront invités à s'investir s'ils le peuvent et le souhaitent dans la vie de la Micro-Crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnel(le)s ou même entre parents.

Les parents se verront proposer des sorties pour accompagner un petit groupe d'enfants à la médiathèque. Les moments importants de l'année comme Noël, le carnaval, la fête de l'été...pourront être partagés autant que possible avec les familles.

Nous souhaitons que notre Micro-Crèche soit un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais.

Les parents pourront y chercher écoute, appui et conseil auprès de nos professionnel(le)s de la petite enfance.

Nous proposons la mise en place de moyens pour répondre à ces attentes et offrir aux parents la possibilité d'accompagner leurs enfants dans leurs premiers pas tout en maintenant le lien entre la maison et la Micro-Crèche :

⇒ L'information : concernant la vie de l'enfant à la Micro-Crèche à travers le classeur de transmission, outil de communication entre l'équipe et la famille (ex : besoins alimentaires, soins, jeux, activités, réactions particulières de l'enfant...). Par ailleurs, un planning hebdomadaire d'activités pourra être consulté par les parents à l'entrée de la Micro-Crèche à titre d'information.

⇒ La participation des parents à la vie de la Micro-Crèche leur donnant l'occasion de voir leur enfant évolué autrement que dans le cadre familial : accompagnement lors de sorties organisées, d'un pique-nique, d'ateliers partage de moments festifs (fête de fin d'année, carnaval...)

⇒ Le suivi pédagogique : les parents sont conviés à deux rendez-vous dans l'année pour faire le point avec les professionnel(le)s sur l'adaptation de leur enfant (1^{ère} partie de l'année) et pour discuter des perspectives de l'année suivante (fin d'année).

Des réunions d'échanges entre parents et professionnel(le)s pourront être mises en place ponctuellement à l'initiative de l'équipe sur des thèmes variés tels que l'apprentissage de l'autonomie et de la propreté.

ORGANISMES EXTERIEURS

La réussite de notre projet au quotidien repose tant sur la qualité que sur l'intérêt pédagogique des services offerts aux enfants.

Notre projet réside donc aussi dans les moyens mis en place pour faire bénéficier les enfants des ressources de l'environnement extérieur, et notamment concernant :

⇒ L'environnement proche : L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

Exemples : Exploration sensorielle à travers la découverte d'un milieu naturel proche, visite d'une boulangerie, du marché, exploration d'une bibliothèque, participation à un spectacle en période de Noël, jardinage, etc. Ces activités doivent être organisées avec un petit effectif d'enfants et encadrées avec l'aide de parents accompagnateurs.

⇒ Les partenariats à développer : Associations locales, centre sociaux et services culturels, afin de découvrir des expositions et de participer à des ateliers création. Intervention de professionnel(le)s de la musique ou de langues étrangères afin de familiariser les enfants à des activités nouvelles.

1. Caisse d'allocations familiales

Les familles seront invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière (CMG) de la Micro-Crèche et le versement d'aide sociale.

2. Protection maternelle et infantile

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les parents. Les familles seront aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la Micro-Crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

3. Crèche Entreprendre

L'association Crèche Entreprendre intervient sur demande dans un ensemble de domaine et notamment sur la formation des équipes et la mise en place d'activités pour les enfants.

PROJET PEDAGOGIQUE

Dans cette partie, nous vous présentons dans les grandes lignes le projet pédagogique qui sera mis en place dans la Micro-Crèche. Afin de se positionner au plus près des besoins de l'enfant, des préoccupations éducatives des parents ou de l'équipe, le projet pédagogique n'est pas figé et reste évolutif.

Il est revu en détails au moins une fois par an avec le/la Directeur(trice) / Référent(e) technique et il évoluera avec le temps, le personnel encadrant, les enfants accueillis. L'équipe est amenée à remettre régulièrement ses pratiques en question.

Le nombre d'enfants accueillis dans la Micro-Crèche nous permettra la prise en charge de chaque enfant en tant qu'individu à part entière, avec son histoire de vie familiale, culturelle et son potentiel : rythme, besoins, compétences, possibilités, rituels, avec son propre caractère, son tempérament, son degré de compréhension et d'acquisition.

Parce que les premières années de la vie de l'enfant sont les plus importantes (années formatrices et déterminantes pour le développement émotionnel et intellectuel), il s'agit avant tout pour l'équipe de préserver le bien-être de l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir pleinement dans ce lieu collectif différent de la cellule familiale.

Ainsi, le projet pédagogique se fonde sur 3 objectifs fondamentaux :

Veiller à la santé, la sécurité et le bien-être des enfants en :

- Aménageant un espace d'accueil sécurisant
- Facilitant le repérage de l'enfant dans l'espace et le temps
- Respectant le rythme de chaque enfant (sommeil, repas...)

Favoriser les premières séparations, la socialisation et l'éveil des enfants par :

- L'apprentissage des règles de vie en collectivité
- Un travail sur l'acquisition de l'autonomie
- Le développement d'activités variées de motricité et de découverte

Accompagner les parents dans leur mission éducative et leur permettre de concilier vie professionnelle et familiale par :

- Un temps d'accueil et une écoute adaptée aux besoins
- Le maintien du lien parent-enfant à travers la parole échangée avec l'enfant
- Des possibilités de rencontres entre les parents lors de moments festifs.

Les projets d'actions :

Autonomie par le jeu

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité...

Tous ces ateliers permettent aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

Autonomie au quotidien

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, brossage des dents après le repas pour les plus grands, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

- ▶ Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires, apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.
- ▶ Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore ses gestes.
Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leurs assiettes et couverts.
- ▶ Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

Activités proposées aux différents âges

- ▶ Pour les petits : Les tapis et autres coins douillets permettent aux jeunes enfants de se mouvoir à leur rythme. Les tapis d'éveil, mobiles et livres en tissus stimulent leurs sens et leur permettent de faire leurs premières expériences, accompagnées par l'adulte.
- ▶ Pour les moyens : Les enfants à cet âge sont curieux, déménagent leur espace. Ils explorent et expérimentent leur environnement au travers de jeux tenus à leur disposition. Ils choisissent librement leur support de jeu. Par ailleurs l'aménagement de l'espace permet aux enfants de passer librement et à leur rythme d'un jeu à un autre.

Des activités dites plus cadrées sont mises en place : pâte à modeler, peinture, jeux de transvasement. Celles-ci permettent à l'enfant d'expérimenter des matières et d'entretenir leur créativité.

Des activités seront à la disposition des enfants. Ces activités pourront être faites à la fois seul pour développer leur autonomie ou en groupe afin de favoriser l'apprentissage de la collectivité.

- ▶ Pour les grands : Des activités adaptées à leur âge sont également à la disposition des enfants.

Par ailleurs, l'espace est aménagé de petits coins « jeux libres », parmi eux les jeux symboliques (coin cuisine, motricité, piscine à balles) entretenant la créativité, l'imagination, les interactions, l'imitation et la communication verbale. Répartir les enfants en petits groupes facilite les contacts entre eux et leur donne la possibilité de choisir l'activité qu'ils souhaitent faire et de passer de l'une à l'autre.

Nous sommes pourvus d'une structure de motricité qui se situera dans le coin Eveil. Cette dernière et les jeux en extérieur, quand la météo le permettra, favorisent le développement physique et participe à l'évolution harmonieuse des fonctions relationnelles et sensorielles de l'enfant.

Chaque matin et lors des temps calmes, nous nous retrouvons enfants/professionnel(le)s autour d'un temps chansons ou lecture consacré au plaisir de se retrouver.

Sorties extérieures envisagées

Sorties de proximités envisagées

Il s'agit d'activités qui seront réalisées aux alentours de la Micro-Crèche afin d'éveiller les enfants au monde extérieur, leur faire découvrir d'autres endroits comme par exemple une promenade au parc.

Des sorties pourront être organisées :

- Potager ludique, à l'entrée de la Micro-Crèche ;
- A la Bibliothèque Daniel-Renault Anatole France avec un petit groupe de moyens et de grands,
- Parc Montreau pour tous les enfants : promenades encadrées et découvertes végétales et animalières, pique-niques suivant le temps à organiser avec les parents disponibles

Les fêtes

La fête de Noël, le Carnaval, Halloween et une fête de fin d'année permettent à tous les parents et les enfants de se réunir avec les professionnel(le)s dans une ambiance festive, de partage et de convivialité.

Nous avons le souhait d'intégrer les parents, autant que possible, dans la vie de la Micro-Crèche et ainsi multiplier les rencontres et les échanges entre parents et professionnel(le)s.

CONCLUSION

Nous avons essayé de traduire dans ce projet ce que nous cherchons à mettre en œuvre en nous appuyant sur la méthodologie et la philosophie des crèches membres de l'association Crèche Entreprendre.

Notre objectif principal est donc d'accueillir des enfants principalement de la commune de Montreuil, âgés de 2,5 mois jusqu'à leur scolarisation, dans un cadre sécurisé, adapté. Ils sont encadrés par des professionnel(le)s de la Petite Enfance qui mettent tout en œuvre pour répondre aux objectifs fixés au début de ce projet à savoir : ***le développement de l'enfant par l'autonomie, l'apprentissage et la découverte d'un accueil collectif de jeunes enfants.***

Notre objectif second, à travers ce projet, est de favoriser une adaptation la plus douce possible pour l'enfant et les parents qui nous confient leur(s) enfant(s). C'est aussi accompagner au mieux chaque enfant dans sa particularité, sa singularité et sa quête d'autonomie. Chaque activité, qu'il effectue au sein de la Micro-Crèche ou à l'extérieur n'aura de cesse d'aller dans ce sens.

Enfin, notre travail ne peut se faire efficacement sans une collaboration étroite avec les parents autant que possible, la CAF, la PMI et bien entendu nos professionnel(le)s.